SOLIDARITÉ

VOL. 18 N° 1 9405, RUE SHERBROOKE EST • MONTRÉAL (QC) H1L 6P3 • TÉL. : (514) 356-8888 FÉVRIER 1996

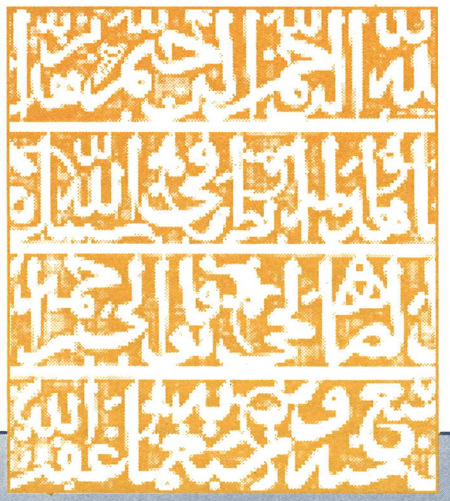

Paix et justice pour Jérusalem

LE STATUT DE JÉRUSALEM, UN DÉFI MAJEUR DES PROCHAINES NÉGOCIATIONS ISRAÉLO-PALESTINIENNES

Les enjeux

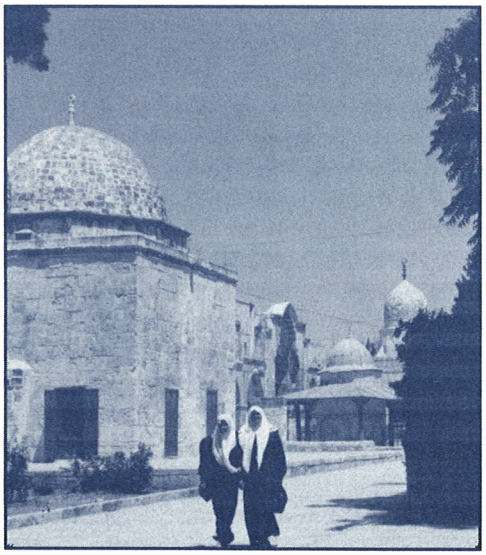

Le dôme de l'Ascension, où le Prophète a prié avant de s'élever vers les cieux.

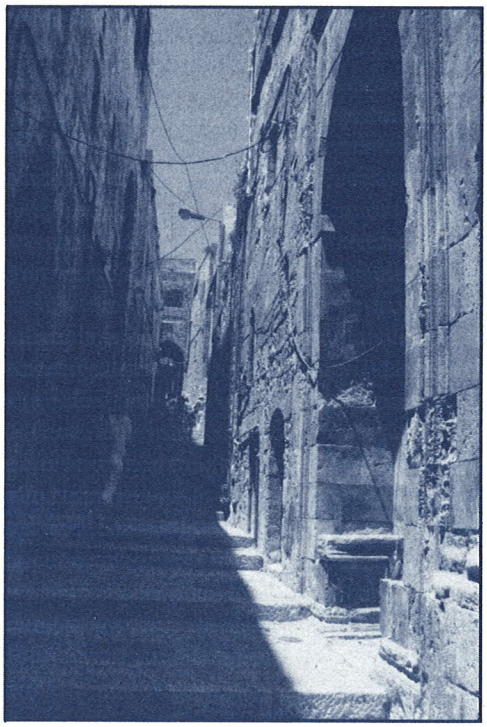

La via Dolorosa, au cœur de la Vieille Ville, le chemin emprunté par le Christ chargé de sa croix.

Le cœur du conflit

Jérusalem est la Terre sainte des trois religions monothéistes. Pour le judaïsme, elle est la Terre des Prophètes. Pour le christianisme, elle est la Terre où le Christ est né et est mort sur la croix pour le salut des hommes. Pour l'Islam, elle est un lieu de pèlerinage sacré, le point de départ du voyage nocturne du prophète Mohammed vers le Paradis. Dans les trois cas, l'attachement à Jérusalem relève d'une relation spirituelle plutôt que nationale.[1] Pourquoi alors les hommes, au nom du même Dieu, n'ont-ils cessé depuis des siècles de se déchirer pour la posséder?...

Jérusalem, ville sainte, est aussi ville de culture, de science, riche d'un héritage international. Parallèlement, elle est depuis toujours le théâtre de conflits sanglants qui l'ont vu disparaître et renaître de ses cendres à plusieurs reprises. Le XX^{e} siècle n'a pas fait exception puisque la cité a connu quatre guerres en 100 ans. Les attentats terroristes et les opérations de répression ont remplacé les sièges et les invasions, mais une constante violence marque encore aujourd'hui le destin de Jérusalem et de ses habitants.

Avec l'avenir des colonies juives implantées dans les territoires occupés et le sort réservé aux réfugiés palestiniens, le statut de Jérusalem fera l'objet de la dernière étape des négociations israélo-palestiniennes, prévues pour le mois de mai 1996. Les discussions sur Jérusalem ne seront pas faciles; c'est de loin l'enjeu le plus controversé, la source d'éventuels sacrilèges pour les fanatiques des deux camps. Pour que ces discussions aboutissent, il faudra que les deux parties s'imposent des compromis importants.

S'il existe un consensus entre Israéliens et Palestiniens sur la nécessité de préserver l'intégrité de Jérusalem, ils s'opposent sur qui en aura le contrôle.

Les ambitions israéliennes pour Jérusalem

Les Israéliens ont toujours été unanimes: Jérusalem doit rester leur capitale et elle doit être sous leur contrôle. Dès le début des discussions avec les Nations Unies, les Israéliens ont rejeté l'idée d'une ville internationale. La «Loi fondamentale» qu'ils ont décrétée en 1980 a fait de Jérusalem la «capitale éternelle d'Israël», et ce, malgré les protestations de la communauté internationale.

Selon Ehud Olmert, maire Likoud de Jérusalem depuis novembre 1993, il n'y a rien de palestinien dans les vestiges historiques de la ville; il n'y a rien à discuter avec Arafat, qui n'est représentatif d'aucun des chapitres significatifs du passé de la ville; les Palestiniens sont une minorité comme une autre dans la capitale israélienne qui ne devrait même pas faire partie des négociations. S'il n'en tenait qu'à lui, toutes les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est seraient transférées à Gaza ou à Jéricho et Arafat se verrait interdire définitivement l'accès à Jérusalem.

Le gouvernement du défunt Premier ministre d'Israël, Itzhak Rabin, s'était engagé, par les accords d'Oslo, à négocier le statut de Jérusalem. Devant les citoyens israéliens cependant, cet engagement a été maintes fois renié; la partie israélienne compte sur le succès de sa stratégie sur le terrain, dite «politique du fait accompli». Car l'opinion publique israélienne n'a pas été préparée par ses dirigeants à l'idée de rediviser ou de partager Jérusalem.

«De tous les aspects territoriaux de ce conflit, celui de Jérusalem, au centre du débat sur la Palestine, constitue sans doute la pomme de discorde la plus difficilement réductible.»[2]

LE DÔME DU ROCHER, UN JOYAU DE L'ISLAM, ENTRETENU ET RESTAURÉ GRÂCE À DES CAPITAUX ARABES D'AUTRES PAYS.

Historique

LE PROJET PALESTINIEN POUR JÉRUSALEM

Centre administratif durant l'empire ottoman, Jérusalem a toujours été le centre des activités administratives, religieuses et politiques des Palestiniens, malgré la taille de ville provinciale et le peu d'infrastructures économiques qu'elle affichait alors. Jérusalem a pour les Palestiniens un caractère central symbolique qui les a amenés à la proclamer, le 15 novembre 1988 à Alger, capitale de leur futur État indépendant. Cependant, les Palestiniens sont favorables à l'internationalisation de la ville et à la cogestion d'une double capitale, ce qui pourrait impliquer un partage des responsabilités entre des conseils de quartiers (ou deux municipalités) coiffés d'un conseil métropolitain.

Dans les faits, l'État palestinien n'est pas viable sans le centre de rayonnement que constitue Jérusalem. La fermeture de Jérusalem par les autorités israéliennes qui sévit depuis mars 1993, en empêchant l'entrée à Jérusalem des Palestiniens non résidants, a un impact social et économique désastreux. Les Palestiniens travaillant à Jérusalem ont perdu leur emploi, les commerçants arabes font de mauvaises affaires, le nombre des touristes a chuté, etc.

Pour les Palestiniens, appuyés sur cette question par les Nations Unies, Jérusalem-Est fait partie des territoires occupés et doit à ce titre faire partie des négociations sur le statut définitif des territoires occupés.

---

(1) *Facts about Palestine you should know!*, Sami Hadawi, Jerusalem International Publishing House, juin 1982

(2) *Le dossier Palestine - La question palestinienne et le droit international*, Ligue internationale pour le droit et la libération des peuples, Éd. La Découverte, Paris, 1991.

AU NOM DE LA FOI

Incroyable mais vrai: avant 1917, les habitants de la Palestine (juifs, musulmans et chrétiens) vivaient en harmonie, dans la compréhension, l'amitié et la paix, dans le respect de la religion de l'autre. Ils participaient aux fêtes religieuses les uns des autres. La population (700 000 âmes) était ainsi répartie: 574 000 musulmans, 70 000 chrétiens et 56 000 juifs. Les juifs occupaient à cette époque 20% du territoire.(1)

Jusqu'en 1947, les Palestiniens habitaient dans différents quartiers situés sur l'ensemble du territoire de Jérusalem qui ne couvrait à l'époque que 21 Km^2.

La discrimination raciale et religieuse est demeurée inconnue jusqu'à l'avènement du sionisme et la Déclaration de Balfour. (1)

LE SIONISME

Alors que le judaïsme est une religion de valeurs universelles, le sionisme s'est vite révélé être un mouvement politique raciste qui, paradoxalement, poursuit le même objectif de séparation, de ghettoïsation que l'antisémitisme. Aux yeux des sionistes, les juifs constituent une race dotée d'un centre politique et culturel en Palestine, d'où doivent être exclus musulmans et chrétiens. Pour eux, il n'y a de judaïsme que sioniste, alors que pour certains groupes juifs, le sionisme est incompatible avec le judaïsme. Ces derniers estiment que les juifs sont sans aucun doute le «peuple élu» de Dieu, mais pas pour dominer; plutôt pour servir Dieu et l'humanité.(1)

Les tenants du Grand Israël prennent la bible comme un acte de propriété, «la lisent comme un cadastre», disait Itzhak Rabin. La réclamation territoriale des juifs sionistes d'aujourd'hui repose sur une interprétation d'une promesse biblique vieille de 4000 ans, faite aux descendants d'Abraham. Mais qui sont ces descendants aujourd'hui? Peut-on vraiment affirmer qu'il y ait affinité raciale et nationale entre le peuple hébreu d'il y a 4000 ans et les juifs russes, polonais, américains et européens d'aujourd'hui!?... Cette interprétation ne constitue-t-elle pas plutôt une justification religieuse au colonialisme israélien?...

L'ÉCHEC DU PARTAGE

La Déclaration Balfour, en attribuant une terre au peuple juif en Palestine, devait prévoir qu'aucun préjudice ne serait fait à l'égard des droits civils et religieux des communautés non-juives en Palestine. Le plan de partage prévoyait pour le Grand Jérusalem un statut de *corpus separatum*, c'est-à-dire que la ville formerait une en-

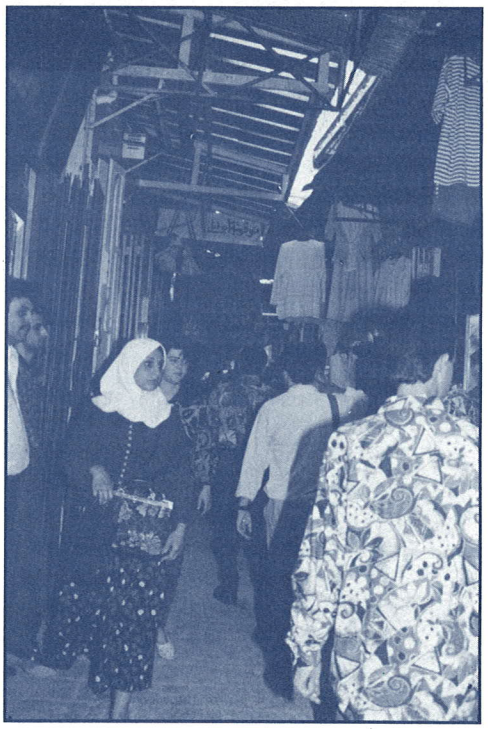

LE SOUK DE LA VILLE ARABE CONTRASTE AVEC LES CENTRES COMMERCIAUX RUTILANTS DE JÉRUSALEM-OUEST.

Après plusieurs visites officielles à la Maison d'Orient, quartier général de l'OLP à Jérusalem-Est, Israël interdit aux Palestiniens, en décembre 1994, toute présence officielle à Jérusalem.

Des enfants fêtent la paix prochaine à Gaza : une telle manifestation est interdite aux Palestiniens de Jérusalem.

«Dans la Déclaration, une nation a promis solennellement à une seconde nation le pays d'une troisième.»
(l'écrivain Arthur Koestler)[1]

clave à l'intérieur du territoire de l'État arabe, sous surveillance internationale, ne relevant en aucun cas d'une exclusive souveraineté israélienne. Mais le plan de partage de l'ONU de 1947 a été déjoué. Au terme de la guerre israélo-arabe de 1948, l'armistice a divisé la ville.

Pendant près de 20 ans, un rempart de ciment et de barbelés a séparé la ville en deux secteurs, israélien (Ouest) et jordanien (Est). La souveraineté israélienne s'est ensuite étendue des quartiers juifs à la ville arabe moderne et aux faubourgs palestiniens. «Seul le coeur de Jérusalem - la Vieille Ville et ses lieux saints -, dépositaire de l'identité de Jérusalem, échappe, jusqu'en 1967, à l'occupation israélienne.»[2] Au terme de la guerre des Six Jours cependant, en juin 1967, l'État hébreu s'appropriait toutes les terres appelées à constituer un État palestinien, réunifiait Jérusalem en annexant Jérusalem-Est. Israël modifie les limites de la ville qui couvrira dorénavant, et jusqu'à sa prochaine extension en 1995, 108 Km^2.

Si le mur a alors été symboliquement abattu, les manifestations de violence fréquentes entre les deux communautés et les politiques urbaines discriminatoires ont entretenu une démarcation sans équivoque. Le touriste le moins prévenu perçoit immédiatement la différence entre la ville juive, moderne et riche, dotée d'infrastructures et d'équipements publics dernier cri, et la vieille ville arabe, grouillante et exotique, en décrépitude.

La cité fermée

En mars 1993, invoquant des raisons de sécurité, Israël met en place une véritable politique d'évacuation de la présence arabe à Jérusalem. L'accès à la ville est interdit à tout Palestinien qui n'y réside pas et qui ne peut prouver qu'il y habitait avant 1967! En réaction à ces contrôles auxquels les juifs ne sont aucunement soumis, Mgr Sabbah, patriarche de Jérusalem-Est, déclare à Paris: «...la fermeture de Jérusalem fait violence à la nature même de la Ville sainte. Les croyants devraient pouvoir y circuler librement (...). Franchir de nouveaux pas vers la paix tout en maintenant Jérusalem fermée aux habitants des territoires occupés serait une contradiction.»[3]

Indifférent à cet appel, l'État hébreu étend unilatéralement son pouvoir aux lieux saints de l'Islam et de la chrétienté, en violation flagrante des droits arabes et musulmans et malgré les revendications du Vatican pour un accès libre aux lieux saints.

Par la suite, alors que se déroulent les négociations de paix, Israël contrôle les allées et venues des personnalités politiques palestiniennes et de leurs invités étrangers, leur interdisant l'accès à Jérusalem-Est. En novembre 1994, la Knesset, le parlement israélien, sanctionne toute activité politique palestinienne à Jérusalem. En décembre, une nouvelle loi interdit aux Palestiniens toute présence officielle sans autorisation.

---

[1] *Facts about Palestine you should know!*, Sami Hadawi, Jerusalem International Publishing House, juin 1982
[2] *Le dossier Palestine - La question palestinienne et le droit international*, Ligue internationale pour le droit et la libération des peuples, Éd. La Découverte, Paris, 1991.
[3] «Spécial Jérusalem», *Le Nouvel Observateur*, du 23 au 29 novembre 1995

Jérusalem aujourd'hui

Discrimination et judéïsation de la ville arabe

En mai 1995, B'Tselem, une organisation israélienne pour les droits de l'homme en territoires occupés, reconnue pour son indépendance et sa rigueur, publiait un imposant rapport sur la politique d'urbanisation et de «judaïsation» de Jérusalem-Est.[1] Ce rapport conclut que les autorités israéliennes ont mené une politique de discrimination systématique et délibérée à l'endroit de la population palestinienne qui aujourd'hui manque cruellement de logements et vit dans des conditions nettement moins décentes que la population juive. L'urbanisme stratégique mis en opération à partir de 1967 vise à détruire le tissu social des quartiers des Palestiniens et à les inciter à quitter la ville, faute de logements et de terrain pour en bâtir.

Un urbanisme stratégique

Pour ce faire, on a exproprié les Palestiniens et construit sur ces terres 38 500 unités d'habitation pour les juifs et pas une seule pour les Palestiniens. Depuis 1967, 76 000 logements ont été construits à Jérusalem, dont 65 000 destinés aux habitants juifs. On a par ailleurs établi des plans d'urbanisation dont le zonage a pour effet de bloquer, dans les faits, le développement des quartiers palestiniens, tout en reliant entre eux les quartiers juifs. Comble d'absurdité, la hauteur permise des immeubles varie selon l'origine ethnique des promoteurs: les Palestiniens sont limités à un ou deux étages alors que les juifs peuvent construire jusqu'à huit étages! Difficile dans ces conditions d'apporter une solution au déficit de logement pour la population arabe locale. Celle-ci aurait besoin de 20 000 unités de logements supplémentaires. En outre, la densité par logement est de 1,1 personne par pièce pour la population juive et de 2,2 personnes pour la population palestinienne.

Et ça se poursuit. Encore en novembre 1993, 10 000 unités de logement destinés exclusivement aux juifs sont projetés dans les quartiers palestiniens. À peine un an après la signature des accords de paix d'Oslo, Israël avait confisqué 670 km² de terres palestiniennes et déraciné plus de 14 000 arbres fruitiers.[2] En décembre 1994, des bulldozers israéliens entament des travaux sur des terres palestiniennes confisquées, provoquant la résistance des villageois. La répression militaire qui suit n'empêche pas la mobilisation de porter ses fruits: les travaux sont arrêtés et repris ailleurs.

En modifiant les limites de la ville, le gouvernement israélien veut créer un «Jérusalem métropolitain» couvrant jusqu'à 15% de la Cisjordanie occupée. Le territoire de Jérusalem serait ainsi étendu vers Ramallah au nord, vers Bethléem au sud et vers la colonie de Ma'aleh Adumim à l'est, bouclant ainsi toute une ceinture de colonies planifiées à cette fin.

«Un but central a guidé la politique municipale d'urbanisation: consolider la mainmise israélienne sur la ville en créant de nouvelles réalités démographiques et géographiques qui bloquent toute tentative future de reposer la question de la souveraineté israélienne sur Jérusalem-Est.»[1]

Les Palestiniens ont perdu le contrôle de 70% du territoire de Jérusalem-Est, qu'ils ne peuvent plus utiliser comme ils le souhaitent. Si on inclut les terres expropriées et zonées d'utilité publique, ce pourcentage grimpe à 87%. Selon Anne

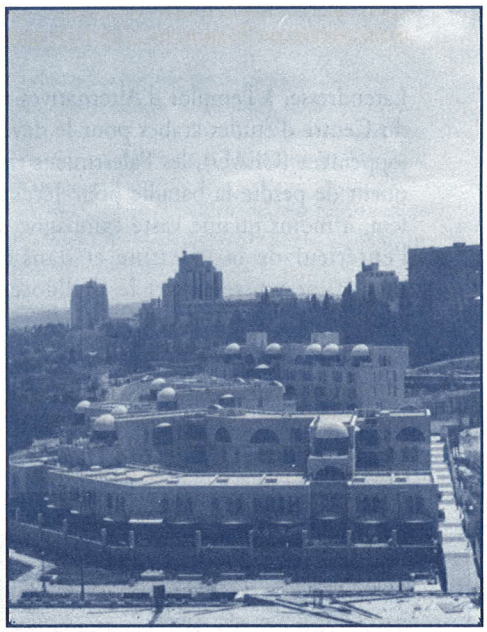

Les conditions de logement des résidents juifs et arabes de Jérusalem ne se comparent pas tant la différence est grande.

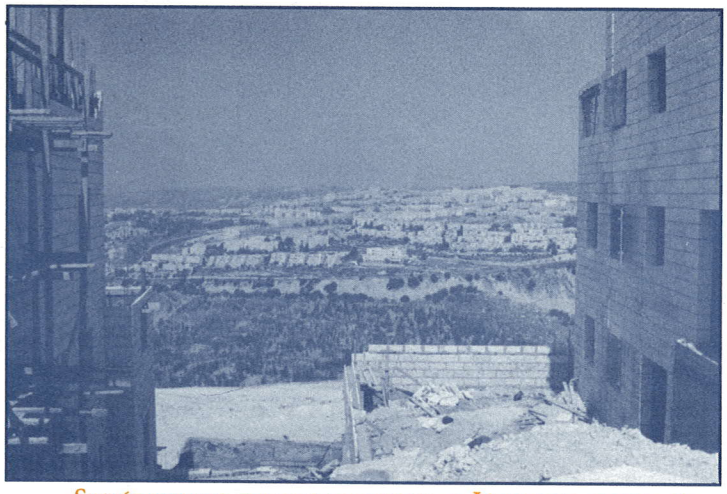

SITUÉE SUR UNE COLLINE AU CENTRE DE JÉRUSALEM, TOUT PRÈS D'UN CAMP DE RÉFUGIÉS PALESTINIENS, CETTE COLONIE A ÉTÉ CONSTRUITE GRÂCE À DES CAPITAUX... CANADIENS! DES JUIFS INTÉGRISTES DE TORONTO L'ONT EN EFFET FINANCÉE.

Latendresse, à l'emploi d'Alternatives et du Centre d'études arabes pour le développement (CEAD), les Palesriniens risquent de perdre la bataille pour Jérusalem, à moins qu'une vaste campagne, à l'entérieur de la Palestine et dans le monde, ne puisse arrêter le «bulldozer» israélien.

LES ONG PALESTINIENNES, TELLES QUE LE *PALESTINIAN HUMAN RIGHTS INFORMATION CENTER* (PHRIC) À JÉRUSALEM ONT TENU LIEU D'ÉTAT PENDANT DES ANNÉES.

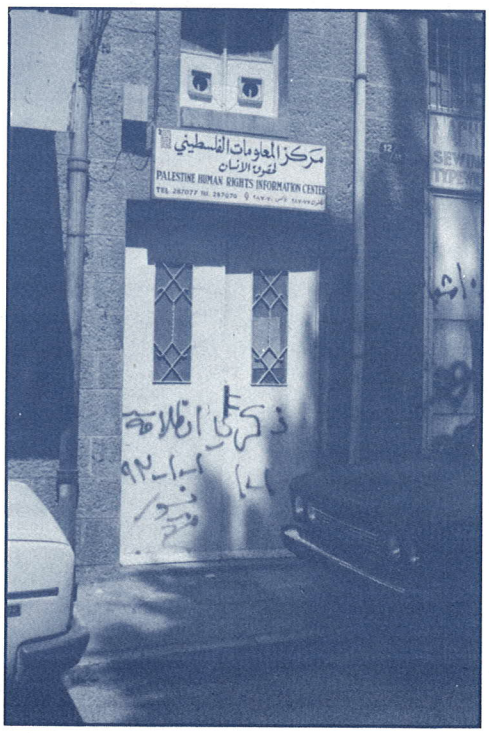

RÉSIDER À JÉRUSALEM

Différent de celui des Palestiniens du reste des territoires occupés, le statut des Palestiniens de Jérusalem leur confère certains droits, dont l'accès à des services (assurance sociale, assurance nationale, services de santé et d'éducation offerts par la municipalité). De plus, comme ils sont sous juridiction israélienne plutôt que sous une réglementation militaire, ils ont droit à une protection légale et à une mobilité que n'ont pas les autres Palestiniens. Ils ne sont pas égaux pour autant aux citoyens israéliens.

La planification urbaine des faubourgs arabes est cependant inexistante. La part du budget municipal dépensée pour ces secteurs est estimée à moins de 10%, alors que les Palestiniens, pourtant économiquement défavorisés, fournissent 20% des recettes fiscales de la ville. L'expansion des zones arabes est contrôlée; il existe un quota non officiel limitant la construction de nouvelles unités de logement pour les Palestiniens. Dans les faits, ils n'ont pour ainsi dire pas le droit de construire. De plus, on leur offre des avantages financiers afin de les inciter à vendre leur maison ou leur droit de résidence dans la cité.

De façon générale, les politiques israéliennes, et notamment l'extension des établissements israéliens, tendent à modifier l'identité démographique, géographique et culturelle de la ville et ont un impact économique, social, culturel et éducatif négatif sur la population palestinienne. Les services (au niveau de l'éducation, de la santé, de la culture) auxquels elle a accès se détériorent. Les maigres ressources techniques et financières dont ils disposent ne leur permettent pas d'entretenir leurs monuments religieux et historiques, sources de fierté depuis des siècles. Le harcèlement israélien et les contraintes financières entraînent la fermeture des institutions palestiniennes qui devraient constituer la base du futur État.

POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI

À la suite des politiques mises en place dans les dernières années par le gouvernement israélien, les juifs sont dorénavant majoritaires à Jérusalem-Est: ils sont 168 000, contre 154 000 Palestiniens (120 000 juifs contre 150 000 Palestiniens en 1990).

En prévision des négociations finales, les Israéliens ont tout fait pour modifier la nature de Jérusalem et mettre la communauté internationale devant le fait accompli d'une cité avant tout juive: appropriation de territoires en Cisjordanie occupée, construction de nouvelles colonies et extension des colonies existantes, prolongement des routes les reliant, étouffement économique, par le blocus de la ville, du centre culturel, administratif et politique palestinien, interdiction de toute activité politique des Palestiniens dans leur capitale.

Les objectifs poursuivis par l'État hébreu sont en voie d'être atteints: contrôle israélien sur toute la ville et supériorité démographique juive.

---

(1) *Une politique de discrimination, Expropriation de terre, planification et constructions à Jérusalem-Est*, Rapport de B'Tselem, mai 1995

(2) «Deux ans pour Jérusalem», *Palestine*, Supplément au numéro 49 de *Pour la Palestine* et au numéro 86 de *Solidarité Palestine* (septembre 1995)

Droit international

Résolutions et conventions bafouées

À partir de juillet 1967, une succession de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, portant sur le statut de Jérusalem, reprochent à Israël d'altérer illégalement le statut de la ville occupée et lui demandent de s'abstenir immédiatement de toute nouvelle action dans ce sens.[1] L'annexion de la partie Est en 1967 ne repose sur aucune base de droit et est jugée non valide par l'ONU. En 1980, le Conseil de sécurité constate que l'État d'Israël persiste à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte, exige qu'il mette fin à l'occupation prolongée des territoires arabes comprenant Jérusalem, et qualifie de «violation flagrante de la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre» les changements apportés à Jérusalem.

Loin d'être impressionné par le droit international, l'État israélien décrète Jérusalem sa capitale éternelle le 30 juillet 1980, et y transfère ses autorités politiques et administratives. Le Conseil de sécurité refuse de reconnaître cette «Loi fondamentale», demande aux autres États de faire de même et de retirer leur mission diplomatique de la Ville sainte. Depuis, les résolutions des Nations Unies ont maintenu ces positions.

Les négociations de paix entamées en 1993 reposent explicitement sur la résolution 242 des Nations Unies qui refuse de reconnaître l'acquisition de territoires par la force.

«Conformément au droit international, tout acte de la puissance occupante doit être temporaire. Il est donc prohibé d'opérer un quelconque changement qui aurait des effets à long terme ou qui modifierait la réalité existante.»[2] Ainsi la construction de milliers d'unités d'habitation à Jérusalem-Est, destinées à la peupler de juifs, comme tout acte de colonisation d'un territoire occupé, est interdite par la Convention de Genève. Par ailleurs, l'imposition de la loi israélienne sur la cité annexée ou l'expropriation des terres violent la Convention de La Haye.

«La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans les territoires occupés par elle.» (Article 49 de l'annexe IV de la Convention de Genève, 12 août 1949)

«Ces entraves imposées à la population palestinienne et cette expansion coloniale nouvelle violent à la fois le droit international et les premiers accords signés.»[3]

[1] *Facts about Palestine you should know!*, Sami Hadawi, Jerusalem International Publishing House, juin 1982

[2] *Une politique de discrimination, Expropriation de terre, planification et constructions à Jérusalem-Est*, Rapport de B'Tselem, mai 1995

[3] «Deux ans pour Jérusalem», *Palestine*, Supplément au numéro 49 de *Pour la Palestine* et au numéro 86 de *Solidarité Palestine* (septembre 1995)

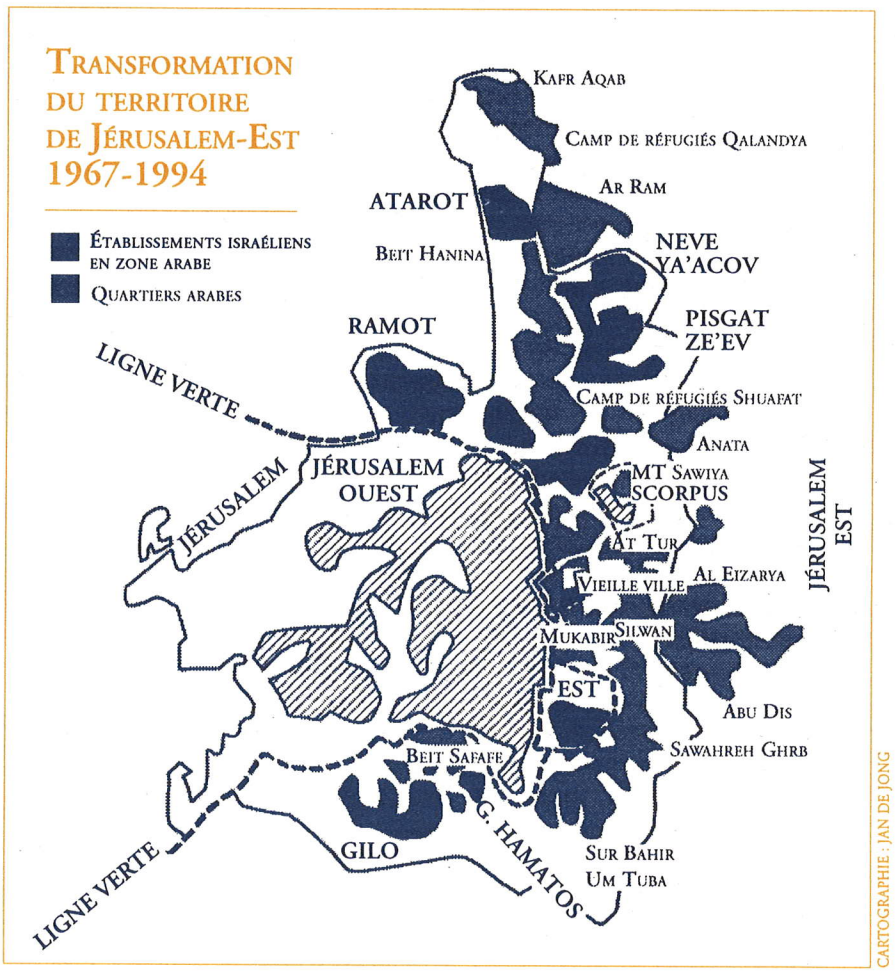

Solutions

Partager sans diviser un patrimoine commun

Libérer Jérusalem signifie...

- assurer le libre accès à la ville pour tous, un accès universel aux lieux saints;
- garantir la tolérance religieuse, la liberté de culte et la coexistence, comme aux meilleures époques de l'histoire de Jérusalem, dans le respect du pluralisme quatre fois millénaire de la ville;
- faire de Jérusalem la capitale de la Paix, une ville-symbole de la paix.

Pour atteindre cet idéal, il faudra:

- éviter la division de la ville en revenant à l'esprit du plan de partage initial qui prévoyait un statut particulier (*corpus separatum*) pour Jérusalem, une ville ouverte, internationale, vouée à la protection des intérêts spirituels et religieux des communautés concernées;
- de la même façon que Rome est à la fois capitale de l'Italie et du Vatican, instaurer une double capitale pour deux États indépendants, juif et arabe, qui se partageront les responsabilités. Cette cogestion pourrait se faire, par exemple, par la création d'un conseil métropolitain réunissant deux conseils municipaux ou des conseils de quartier. (Le Conseil arabe de Jérusalem, déjà doté d'un coordonnateur, pourrait éventuellement assumer le rôle de municipalité palestinienne.)

Concrètement et dans l'immédiat, les Palestiniens ont besoin du soutien de la communauté internationale pour:

- faire pression sur Israël afin que soit négocié tel que prévu, au moment des négociations sur le statut définitif des territoires occupés (prévues pour mai 1996), le statut permanent de Jérusalem-Est;
- exiger d'Israël le respect du droit international;
- briser l'isolement des Palestiniens de Jérusalem entretenu par Israël en maintenant les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est;
- soutenir la lutte des résidants palestiniens de Jérusalem pour la préservation de leurs terres et de leurs institutions, contre les expropriations et les confiscations de maisons.

«À Jérusalem, point nodal du conflit, il faudra inventer. Inventer un nouveau mode institutionnel de partage de l'espace urbain entre les communautés, les peuples, les États. Inventer la ville ouverte, qui deviendra nécessairement un nouveau mode d'être de la société elle-même. Inventer une nouvelle façon de vivre avec les autres, et non seulement à côté d'eux. Il n'y aura pas de solution à la question palestinienne sans solution pour Jérusalem.»[1]

[1] *Le dossier Palestine - La question palestinienne et le droit international,* Ligue internationale pour le droit et la libération des peuples, Éd. La Découverte, Paris, 1991.

Jérusalem	1947	1967	1987	1995
Territoire	21 Km²	108 Km²	108 Km²	123 Km²
Pop. totale	205 000	265 000	493 000	570 000
Pop. juive	99 000	197 000	353 000	420 000
Pop. palestinienne	105 000	68 000	139 000	150 000

Les accords de paix

Reconnaissance mutuelle de l'État d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)
9-10 septembre 1993

«Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie» négociée à Oslo
Washington, 13 septembre 1993

Début de l'application des accords de paix «Gaza-Jéricho d'abord» par la signature d'un accord sur la sécurité
Le Caire, 4 mai 1994

Signature de la seconde phase des accords de paix portant sur l'extension de l'autonomie palestinienne à la Cisjordanie
Washington, 28 septembre 1995

Élection du Conseil de l'Autonomie palestinienne
20 janvier 1996

Ouverture de l'ultime phase de négociations portant sur les questions de souveraineté, de Jérusalem-Est et des réfugiés
Mai 1996

Ce dossier a été réalisé par Chantal Mantha, mis en pages par Louise Gravel et imprimé par L'Ancre de couleur.